

Information à la Commission Exécutive Confédérale et aux organisations

Le monde vit depuis plusieurs semaines une crise sanitaire exceptionnellement grave et inédite. Notre pays est également frappé par le COVID 19. A ce stade, nous recensons plusieurs centaines de morts et des dizaines de milliers de personnes sont contaminées. Dans d'autres pays européens, comme l'Italie par exemple frappée quelques jours avant nous par la pandémie, ce bilan est beaucoup plus lourd.

Le milieu hospitalier, et le système de santé en général dans notre pays, est mis à mal depuis plusieurs années comme en témoignent toutes les mobilisations de ces derniers mois. Au manque de personnel et de lits, s'ajoutent aujourd'hui le manque de moyens de protection et de dépistage du virus.

Depuis une semaine, les citoyens de notre pays sont « confinés ». Ces mesures décrétées par le gouvernement s'accompagnent d'un discours pour le moins ambigu entre « restez confinés » et « allez travailler » ! En effet, le gouvernement refuse de plancher sur la définition « d'activités nécessaires » à maintenir pour faire face aux besoins vitaux des citoyens et du monde médical pour faire face à cette crise sanitaire.

Dans ce contexte, la confédération a publié deux communiqués la semaine dernière et plusieurs notes juridiques et économiques ont été envoyées aux organisations concernant par exemple le droit de retrait, le télétravail etc. et qui semblent utiles à l'activité syndicale dans la période.

Nous sommes en lien quasi-quotidien avec des membres du

gouvernement et vous avez reçu des comptes rendus régulièrement.

La CGT a notamment demandé au gouvernement :

- L'arrêt de toutes les activités économiques comme par exemple l'industrie qui ne sont pas indispensables à la population.
- Le retrait de toutes les dérogations au Code du travail prévues dans la loi d'Etat d'urgence sanitaire en matière de temps de travail, de repos hebdomadaires ou dominicaux, de prises de congés ou RTT imposées etc.
- La mise à disposition de protections individuelles et collectives pour tous les personnels devant travailler sous peine de droit de retrait quand ces conditions ne sont pas validées par les CSE et CSS/CT de l'établissement ou de l'entreprise.
- L'arrêt des activités pour tous les salariés des plateformes numériques et la création d'indemnités salariales similaires aux autres salariés.
- Le paiement intégral des salaires par le biais de la promulgation d'un décret de catastrophe sanitaire et la mise à contribution des groupes d'assurances comme en cas de catastrophe naturelle.
- La mise en place de correspondants dans chaque préfecture et chaque Direccte pour les Unions Départementales afin de signaler les problèmes et de les régler.

Nous sommes conscients que le confinement ne permet pas une activité « normale » de nos organisations. Il y a des problèmes de liaison entre dirigeants, et dans une grande majorité des cas, ce sont aux mieux les bureaux des organisations qui décident et qui agissent. Les liens avec les élus et les délégués syndicaux sont difficiles. Le virus n'épargne évidemment pas les militants et syndiqués de la CGT. Plusieurs dirigeants sont affectés y compris à la direction confédérale ou parmi des conseillers de la CGT. Nous avons connaissance du décès d'un camarade de la sécurité et nous adressons nos condoléances à la fédération du commerce et services ainsi qu'à sa famille.

Pour autant, de nombreuses initiatives sont prises, les échanges et discussions avec les entreprises ou les branches existent. Des accords sont même trouvés pour faire cesser ou réduire des activités comme dans le bâtiment et les travaux publics hier. Des initiatives de solidarité sont prises par des organisations ou des CSE en termes de fournitures, de protections ou d'hébergement de personnels soignants. Elles sont à populariser.

Nous vivons aussi le paradoxe d'entreprises qui sont menacées de fermeture ou sont fermées, hors contexte de la crise sanitaire, et dont les syndicats CGT demandent le maintien ou la reprise de la production car celle-ci serait un atout majeur dans les besoins sanitaires actuels pour combattre la pandémie. C'est le cas de LUXFER dans la métallurgie ou FARMA LYON dans la pharmacie.

C'est dans ce cadre que s'est tenue une réunion entre les 5 confédérations syndicales et les 3 organisations patronales. Elle a fait l'objet d'un relevé de réunion qui n'a aucun caractère contraignant ou contractuel dont vous avez eu connaissance. Elle se résume en 5 points :

- Liberté de comportement de chaque organisation.
- ▪ Responsabilité du gouvernement et des entreprises de protection de santé et de sécurité des salariés devant travailler.
- ▪ Salut de l'engagement des agents des services publics et des salariés particulièrement indispensables.
- ▪ Rôle majeur de notre système de protection sociale, garant de la solidarité entre tous.
- ▪ L'affirmation du rôle essentiel du dialogue social et de la négociation collective. Quelques organisations de la CGT et des membres de la CEC ont envoyé un texte au CCN. Si ce genre d'initiatives n'est malheureusement pas nouveau à la CGT, il prend cette fois un caractère particulier puisque largement diffusé sur les réseaux sociaux avec des insultes graves comme « complicité de drames humains », voire des menaces vis-à-vis de dirigeants confédéraux. Chacune et chacun pourra se faire son opinion et le temps des explications internes viendra. Nous considérons que dans la période, il y a besoin de multiplier les interventions auprès des pouvoirs publics et des entreprises à tous les niveaux, d'aides concrètes auprès des syndicats et des salariés, ce qui demande beaucoup de disponibilités des équipes dirigeantes.

Il y a besoin de centraliser les problèmes rencontrés : Intervention, par exemple, au niveau national ou dans les branches, faire remonter les besoins d'explications ou d'aides juridiques pour la publication de notes précises pouvant aider les syndicats.

Nous devons donc nous consacrer au fait que, tant la santé que les droits des travailleurs et travailleuses ne soient sacrifiés dans cette période de crise sanitaire.

Le Bureau confédéral se réunit tous les jours à 18h00. La CEC décidera de son rythme et de la forme de ses réunions.

Une réunion téléphonique des organisations du CCN va être programmée.